

Référence du programme de certification				Contenu du programme de certification		
N° programme de certification	Version	Date d'entrée en vigueur du programme de certification	Catégorie	Textes réglementaires	Autres documents de référence	Procédures CERTIPAQ
Prog PPP-01	29	30/06/2026	Application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques	Code rural et de la pêche maritime, Chapitre IV, Titre V, Livre II Décret n° 2014-1570 du 22 décembre 2014 modifiant le décret n° 2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques Décret n° 2020-1265 du 16 octobre 2020 relatif au conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et à la certification de leurs distributeurs et utilisateurs professionnels Arrêté du 16 octobre 2020 fixant les modalités de la certification mentionnée au 2o de l'article L. 254-2 du code rural et de la pêche maritime, modifié par l'arrêté du 4 décembre 2024 (JORF du 5/12/24), modifié par l'arrêté du 22 décembre 2025 (JORF du 31/12/25) Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « organisation générale », modifié par l'arrêté du 22 décembre 2025 (JORF du 31/12/25) Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques », modifié par l'arrêté du 21 décembre 2021, modifié par l'arrêté du 22 décembre 2025 (JORF du 31/12/25) Arrêté du 16 octobre 2020 fixant la liste des démarches ou pratiques ayant des incidences favorables sur la réduction de l'usage et des impacts de produits phytopharmaceutiques permettant l'exemption prévue au 2° du III de l'article L.254-6-2 du conseil rural et de la pêche maritime	Guides de lecture publiés au bulletin officiel du Ministère en charge de l'agriculture <i>Documents disponibles sur le site du Ministère en charge de l'agriculture</i> https://agriculture.gouv.fr/la-separation-de-la-vente-et-du-conseil-lutilisation-des-produits-phytopharmaceutiques	Procédures et instruction afférentes de CERTIPAQ disponibles sur demande (liste définie selon le document interne DT160)
Prog PPP-02	28	30/06/2026	Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels	Code rural et de la pêche maritime, Chapitre IV, Titre V, Livre II Décret n° 2014-1570 du 22 décembre 2014 modifiant le décret n° 2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques Décret n° 2020-1265 du 16 octobre 2020 relatif au conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et à la certification de leurs distributeurs et utilisateurs professionnels Arrêté du 16 octobre 2020 fixant les modalités de la certification mentionnée au 2o de l'article L. 254-2 du code rural et de la pêche maritime, modifié par l'arrêté du 4 décembre 2024 (JORF du 5/12/24), modifié par l'arrêté du 22 décembre 2025 (JORF du 31/12/25) Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « organisation générale », modifié par l'arrêté du 22 décembre 2025 (JORF du 31/12/25) Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels », modifié par l'arrêté du 22 décembre 2025 (JORF du 31/12/25) Arrêté du 16 octobre 2020 fixant la liste des démarches ou pratiques ayant des incidences favorables sur la réduction de l'usage et des impacts de produits phytopharmaceutiques permettant l'exemption prévue au 2° du III de l'article L.254-6-2 du conseil rural et de la pêche maritime	Guides de lecture publiés au bulletin officiel du Ministère en charge de l'agriculture <i>Documents disponibles sur le site du Ministère en charge de l'agriculture</i> https://agriculture.gouv.fr/la-separation-de-la-vente-et-du-conseil-lutilisation-des-produits-phytopharmaceutiques	Procédures et instruction afférentes de CERTIPAQ disponibles sur demande (liste définie selon le document interne DT160)

Prog PPP-03	28	30/06/2026	Distribution de produits phytopharmaceutiques destinés à des utilisateurs non professionnels	Code rural et de la pêche maritime, Chapitre IV, Titre V, Livre II Décret n° 2014-1570 du 22 décembre 2014 modifiant le décret n° 2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques Décret n° 2020-1265 du 16 octobre 2020 relatif au conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et à la certification de leurs distributeurs et utilisateurs professionnels Arrêté du 16 octobre 2020 fixant les modalités de la certification mentionnée au 2o de l'article L. 254-2 du code rural et de la pêche maritime, modifié par l'arrêté du 4 décembre 2024 (JORF du 5/12/24), modifié par l'arrêté du 22 décembre 2025 (JORF du 31/12/25) Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « organisation générale », modifié par l'arrêté du 22 décembre 2025 (JORF du 31/12/25) Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels », modifié par l'arrêté du 22 décembre 2025 (JORF du 31/12/25) Arrêté du 16 octobre 2020 fixant la liste des démarches ou pratiques ayant des incidences favorables sur la réduction de l'usage et des impacts de produits phytopharmaceutiques permettant l'exemption prévue au 2° du III de l'article L.254-6-2 du conseil rural et de la pêche maritime	Guides de lecture publiés au bulletin officiel du Ministère en charge de l'agriculture FAQ « Séparation Vente/Conseil », version en vigueur <i>Documents disponibles sur le site du Ministère en charge de l'agriculture</i> https://agriculture.gouv.fr/la-separation-de-la-vente-et-du-conseil-lutilisation-des-produits-phytopharmaceutiques	Procédures et instruction afférentes de CERTIPAQ disponibles sur demande (liste définie selon le document interne DT160)
Prog PPP-04	28	30/06/2026	Conseils à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques	Code rural et de la pêche maritime, Chapitre IV, Titre V, Livre II Décret n° 2014-1570 du 22 décembre 2014 modifiant le décret n° 2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques Décret n° 2020-1265 du 16 octobre 2020 relatif au conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et à la certification de leurs distributeurs et utilisateurs professionnels Arrêté du 16 octobre 2020 fixant les modalités de la certification mentionnée au 2o de l'article L. 254-2 du code rural et de la pêche maritime, modifié par l'arrêté du 4 décembre 2024 (JORF du 5/12/24), modifié par l'arrêté du 22 décembre 2025 (JORF du 31/12/25) Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « organisation générale », modifié par l'arrêté du 22 décembre 2025 (JORF du 31/12/25) Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification pour l'activité « conseils stratégique et spécifique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques », modifié par l'arrêté du 16 décembre 2024 (JORF 29/12/24), modifié par l'arrêté du 22 décembre 2025 (JORF du 31/12/25) Arrêté du 16 octobre 2020 fixant la liste des démarches ou pratiques ayant des incidences favorables sur la réduction de l'usage et des impacts de produits phytopharmaceutiques permettant l'exemption prévue au 2° du III de l'article L.254-6-2 du conseil rural et de la pêche maritime	Guides de lecture publiés au bulletin officiel du Ministère en charge de l'agriculture <i>Documents disponibles sur le site du Ministère en charge de l'agriculture</i> https://agriculture.gouv.fr/la-separation-de-la-vente-et-du-conseil-lutilisation-des-produits-phytopharmaceutiques	Procédures et instruction afférentes de CERTIPAQ disponibles sur demande (liste définie selon le document interne DT160)